

LA FACTURE ELECTRONIQUE EN TUNISIE

Guide Complet 2026

Article 53 de la Loi de Finances 2026 — Plateforme El
Fatoora — Calendrier de déploiement — Mise en conformité
pas à pas

Préparé par Valoris Conseil pour ses clients et partenaires

SOMMAIRE

1. Introduction

- Pourquoi ce livre blanc ?
- La transformation digitale fiscale en Tunisie

2. Cadre Juridique et Reglementaire

- Historique legislatif
- Article 53 de la Loi de Finances 2026
- Decision de l'ARP du 2 avril 2026
- Article 110 : la suspension temporaire

3. Qui Est Concerne ?

- Entreprises deja soumisees
- Nouveaux assujettis : le secteur des services
- 380 000 entreprises concernees

4. La Plateforme El Fatoora

- Tunisie TradeNet (TTN)
- Modes de connexion : EDI et Web
- Le format TEIF
- Signature electronique XADES-B

5. Prerequis Techniques

- Certificat electronique TunTrust
- Infrastructure informatique
- Format et normes techniques

6. Guide de Mise en Conformite

- Etape 1 : Obtenir le certificat TunTrust
- Etape 2 : Constituer le dossier TTN
- Etape 3 : Phase de test
- Etape 4 : Mise en production
- Etape 5 : Declaration fiscale

7. Regime de Sanctions

- Facture papier au lieu d'electronique
- Facture non conforme
- Transport sans facture valide

8. Couts et Budget Previsionnel

- Frais de plateforme TTN
- Certificat electronique
- Budget type pour une PME

9. Calendrier de Deploiement

- Phase 1 : Grandes entreprises (DGE)
- Phase 2 : CA superieur a 10M DT
- Phase 3 : Regime reel
- Phase 4 : Secteur des services

10. Solutions Logicielles

- Swiver, CERTIFACT, TEIF Manager
- ERP compatibles (SAP, Sage)
- Criteres de choix

11. FAQ — Questions Frequentes

12. Conclusion et Recommandations

A Propos de Valoris Conseil

Sources et References

CHAPITRE 01

Introduction

Pourquoi ce livre blanc ?

La facturation électronique est en passe de devenir une obligation incontournable pour l'ensemble des entreprises tunisiennes. Avec l'adoption de l'article 53 de la Loi de Finances 2026^[1], le périmètre des assujettis s'est considérablement élargi pour inclure les prestataires de services sous régime réel — soit près de 380 000 entreprises supplémentaires^[2].

Ce livre blanc a été conçu par Valoris Conseil pour accompagner ses clients et l'ensemble des professionnels tunisiens dans cette transition majeure. Il présente de manière claire et pratique le cadre juridique, les obligations techniques, le calendrier de déploiement, et les étapes concrètes de mise en conformité.

La transformation digitale fiscale en Tunisie

La Tunisie s'inscrit dans un mouvement global de digitalisation fiscale. Depuis 2016, la facturation électronique est obligatoire pour les transactions commerciales et industrielles. La Loi de Finances 2025 (article 71) a posé les premières sanctions^[8], et la LF 2026 franchit une étape décisive en intégrant tout le secteur des services.

La plateforme El Fatoora, gérée par Tunisie TradeNet (TTN)^[11], constitue le socle technique de cette transformation. Elle centralise l'émission, la validation et l'archivage des factures électroniques, garantissant leur authenticité grâce à la signature électronique qualifiée.



A retenir : La facturation électronique n'est pas un simple changement de format. C'est une réforme structurelle qui modernise la relation entre l'entreprise et l'administration fiscale, renforce la transparence et réduit l'économie informelle.

1. La Presse - ARP rejette le report —

<https://www.lapresse.tn/2026/04/03/facturation-electronique-en-tunisie-larp-rejette-le-report-de-lapplication/>

2. VATUpdate - Tunisia 2026 E-Invoicing Guide — <https://www.vatupdate.com/2026/01/01/tunisia-2026-electronic-invoicing-el-fatoora-ttn-compliance-guide-for-service-providers/>

8. Sage Maroc - Tunisie facturation —

<https://www.sage.com/fr-ma/blog/la-tunisie-renforce-son-systeme-de-facturation-electronique/>

11. Tunisie TradeNet (TTN) — <https://www.ttn.com.tn>

CHAPITRE 02

Cadre Juridique et Reglementaire

Historique legislatif

La facturation electronique en Tunisie s'appuie sur un cadre legislatif qui s'est construit progressivement :

Date	Disposition	Impact
2016	Obligation pour les transactions commerciales et industrielles	Premiere vague d'assujettis
2024	Loi de Finances 2025 — Art. 71 : introduction des sanctions	Cadre coercitif mis en place
2025	Loi de Finances 2026 — Art. 53 : extension aux services	380 000 entreprises supplementaires
Jan. 2026	Art. 110 LF 2026 : suspension temporaire	Report a une date ulterieure
Avr. 2026	Decision ARP : rejet de la suppression	Confirmation du caractere obligatoire

Article 53 de la Loi de Finances 2026

L'article 53 de la LF 2026 constitue la pierre angulaire de l'extension de la facturation electronique^[3]. Il prevoit l'obligation pour toutes les societes et entreprises individuelles du secteur des services, soumises au regime reel d'imposition, d'emettre leurs factures exclusivement sous forme electronique via la plateforme El Fatoora.

Cette extension couvre notamment les professions liberales (avocats, medecins, experts-comptables, architectes, ingenieurs, consultants), les prestataires de services (hotels, agences de voyage, transporteurs, entreprises de nettoyage), et represente environ 85% de l'economie des services en Tunisie.

Decision de l'ARP du 2 avril 2026

Le 2 avril 2026, l'Assemblee des Representants du Peuple (ARP) a pris une decision determinante en rejetant les propositions de suppression ou d'abrogation de l'article 53^[1]. Cette decision confirme la volonte politique de maintenir le cap de la facturation electronique obligatoire, meme si le calendrier d'application fait l'objet d'un report.



Point cle : L'ARP a rejete le report pur et simple. L'obligation reste actee dans la loi. Seul le calendrier d'application est en cours de finalisation. Les entreprises ont tout interet a se preparer des maintenant.

Article 110 : la suspension temporaire

L'article 110 de la meme LF 2026 suspend provisoirement l'application de l'article 53 depuis le 1er janvier 2026, en renvoyant la date d'entree en vigueur a un texte legislatif ulterieur^[4]. Cette suspension, loin d'etre un abandon, traduit la volonte de mettre en place un deployment progressif et ordonne.

1. La Presse - ARP rejette le report —

<https://www.lapresse.tn/2026/04/03/facturation-electronique-en-tunisie-larp-rejette-le-report-de-lapplication/>

2. VATUpdate - Tunisia 2026 E-Invoicing Guide — <https://www.vatupdate.com/2026/01/01/tunisia-2026-electronic-invoicing-el-fatoora-ttn-compliance-guide-for-service-providers/>

3. Tunisie Numerique - Ben Gamra —

<https://www.tunisienumerique.com/par-ben-gamra-facturation-electronique-en-tunisie-2026-lessentiel-a-connaître/>

4. Managers.tn - Report facturation — <https://managers.tn/2026/02/11/vers-un-report-de-la-facturation-electronique/>

8. Sage Maroc - Tunisie facturation —

<https://www.sage.com/fr-ma/blog/la-tunisie-renforce-son-systeme-de-facturation-electronique/>

CHAPITRE 03

Qui Est Concerne ?

Entreprises deja soumises a l'obligation

Avant l'extension de 2026, certaines categories d'entreprises etaient deja tenues d'emettre des factures electroniques :

- Grandes entreprises (DGE) — sous le controle de la Direction des Grandes Entreprises
- Fournisseurs de l'Etat et des collectivites locales — dans le cadre des marches publics
- Ventes de medicaments et d'hydrocarbures entre professionnels
- Activites commerciales et industrielles — depuis la reforme de 2016

Nouveaux assujettis : le secteur des services

L'article 53 de la LF 2026 etend l'obligation a l'ensemble du secteur des services^[3]. Voici les principales categories nouvellement concernees :

Categorie	Exemples de professions
Professions liberales	Avocats, medecins, experts-comptables, architectes, ingenieurs, consultants, notaires
Prestataires de services	Hotels, agences de voyage, transporteurs, entreprises de nettoyage, restaurants, centres de formation
Services techniques	Bureaux d'etudes, societes informatiques, agences de communication, laboratoires
Services financiers	Societes d'assurance, intermediaires financiers, bureaux de change

380 000 entreprises concernees

Au total, l'extension touche environ 380 000 entreprises et professionnels supplementaires^[2]. C'est une reforme d'envergure qui impacte directement le quotidien des professionnels liberaux et des prestataires de services, particulierement les cabinets d'expertise comptable qui doivent a la fois se conformer eux-memes et accompagner leurs clients dans cette transition.



Valoris Conseil vous accompagne : En tant que cabinet d'expertise comptable base a Sousse, nous sommes directement concernes par cette reforme et preparons activement notre mise en conformite. Notre experience sera un atout pour guider nos clients, etape par etape.

2. VATUpdate - Tunisia 2026 E-Invoicing Guide — <https://www.vatupdate.com/2026/01/01/tunisia-2026-electronic-invoicing-el-fatoora-ttn-compliance-guide-for-service-providers/>

3. Tunisie Numerique - Ben Gamra — <https://www.tunisienumerique.com/par-ben-gamra-facturation-electronique-en-tunisie-2026-lessentiel-a-connaître/>

CHAPITRE 04

La Plateforme El Fatoora

Tunisie TradeNet (TTN) : l'operateur officiel

El Fatoora est la plateforme officielle de facturation electronique en Tunisie, geree par Tunisie TradeNet (TTN)^[11]. C'est l'unique point de passage obligatoire pour l'emission, la transmission et l'archivage des factures electroniques. Toute entreprise assujettie doit signer un contrat d'adhesion avec TTN et obtenir une attestation d'adhesion avant de pouvoir emettre.

Modes de connexion

La plateforme propose deux modes de connexion, adaptes aux differents profils d'entreprises :

Critere	Mode EDI (automatise)	Mode Web (manuel)
Integration	Connexion directe ERP/logiciel comptable vers El Fatoora	Saisie manuelle sur le portail web adhesion.elfatoora.tn
Volume adapte	Moyen a eleve (>50 factures/mois)	Faible (<50 factures/mois)
Protocole	Webservice SOAP/REST ou SFTP	Interface web HTTPS
Investissement	Developpement technique requis	Aucun developpement
Public cible	Grandes entreprises, PME equipees	TPE, professions liberales

Le format TEIF

Le Tunisian Electronic Invoice Format (TEIF) est le format XML normalise et obligatoire pour les factures electroniques en Tunisie^[12]. Il definit une structure precise incluant des identifiants uniques, les donnees fiscales de l'emetteur et du recepateur, le detail des lignes de facturation, et un QR code de validation permettant le controle par l'administration.

Signature electronique XADES-B

Chaque facture electronique doit etre signee electroniquement selon la norme XADES-B (XML Advanced Electronic Signatures - Baseline)^[9]. Cette signature garantit :

- L'authenticite — confirmation de l'identite de l'emetteur
- L'integrite — garantie que le document n'a pas ete modifie apres signature
- La non-repudiation — l'emetteur ne peut pas nier avoir emis la facture

-
9. Swiver - Signature electronique — <https://swiver.io/blog/signature-electronique-tunisie/>
 11. Tunisie TradeNet (TTN) — <https://www.ttn.com.tn>
 12. TEIF.tn — <https://www.teif.tn>

CHAPITRE 05

Prerequis Techniques

Certificat electronique qualifie TunTrust

Le certificat electronique qualifie est le premier element indispensable. Il est delivre par TunTrust, l'Agence Nationale de Certification Electronique (ANCE)^[10]. Ce certificat, disponible sur token USB ou carte a puce, permet de signer electroniquement les factures conformement a la norme XADES-B.

ProcEDURE d'obtention :

1. Inscription en ligne sur le portail ecert.tuntrust.tn
2. Constitution du dossier : copie CIN du representant legal, extrait du RNE, formulaire de demande signe
3. Verification d'identite en presentiel (dans un point de service TunTrust)
4. Delivrance du certificat sur support cryptographique (token USB)
5. Installation du pilote PKCS#11 sur le poste de travail



Delai important : Le processus d'obtention du certificat TunTrust prend entre 2 et 8 semaines. C'est souvent le facteur limitant dans la mise en conformite. Nous recommandons d'entamer cette demarche immediatement.

Infrastructure informatique requise

Au-dela du certificat, l'entreprise doit disposer de l'infrastructure suivante :

- Poste informatique avec port USB pour le token TunTrust
- Connexion internet stable pour la transmission vers El Fatoora
- Logiciel comptable ou ERP compatible TEIF (pour le mode EDI) ou navigateur web moderne (pour le mode Web)
- Systeme d'archivage des factures electroniques (conservation 10 ans)
- Pilote PKCS#11 installe et configure pour le token USB

Format et normes techniques

Element	Norme / Specification	Details
Format facture	TEIF (XML)	Structure normalisee tunisienne

Signature	XADES-B	XML Advanced Electronic Signatures
Certificat	X.509 v3	Qualifie, delivre par TunTrust
Transmission	Webservice / SFTP	API REST/SOAP ou transfert fichiers
Validation	QR Code	Code integre a chaque facture
Archivage	10 ans minimum	Conservation legale obligatoire

10. TunTrust — <https://www.tuntrust.tn>

12. TEIF.tn — <https://www.teif.tn>

CHAPITRE 06

Guide de Mise en Conformite

La mise en conformite avec la facturation electronique se deroule en cinq etapes distinctes. Voici le parcours detaille, de la premiere demarche jusqu'a la mise en production effective.

Etape 1 : Obtenir le certificat electronique TunTrust

Le certificat electronique qualifie est le prealable a toute demarche. Rendez-vous sur ecert.tuntrust.tn pour initier la demande^[10]. Prevoyez un delai de 2 a 8 semaines pour l'obtention complete, incluant la verification d'identite en presentiel.

Action	Responsable	Delai estime
Inscription en ligne	Representant legal	1 jour
Constitution du dossier	Service administratif	1-2 jours
Verification d'identite	Representant legal	1-3 semaines (RDV)
Livraison du token USB	TunTrust	1-4 semaines
Installation pilote PKCS#11	Service informatique	1 jour

Etape 2 : Constituer le dossier d'adhesion TTN

Une fois le certificat obtenu, l'entreprise doit adherer a la plateforme El Fatoora aupres de Tunisie TradeNet^[11]. Le dossier d'adhesion comprend :

- Contrat d'adhesion signe avec TTN (modele fourni par TTN)
- Fiche de renseignements de l'entreprise dument completee
- Copie de l'extrait du RNE (Registre National des Entreprises)
- Copie de la CIN du representant legal
- Copie du certificat TunTrust obtenu a l'etape 1

Le dossier complet est a deposer au Bureau d'Ordre Central de TTN ou a transmettre par voie electronique selon les modalites communiquees par TTN.

Etape 3 : Phase de test technique

Apres validation du dossier par TTN, l'entreprise accede a un environnement de test. Cette phase cruciale permet de :

- Generer des factures au format TEIF (XML normalise)

- Tester la signature electronique XADES-B avec le certificat TunTrust
- Transmettre des factures tests via Webservice ou SFTP
- Verifier la bonne reception et validation par El Fatoora
- Corriger les eventuelles erreurs de format ou de signature

Etape 4 : Mise en production

Une fois les tests concluants, TTN delivre l'acces a l'environnement de production ainsi qu'une attestation d'adhesion officielle. L'entreprise peut alors emettre ses factures electroniques de maniere effective. Il est recommande de maintenir une periode de double emission (papier + electronique) durant les premieres semaines pour securiser la transition.

Etape 5 : Declaration aupres de l'administration fiscale

En derniere etape, l'entreprise declare aupres de l'administration fiscale son passage effectif a la facturation electronique. Cette declaration, accompagnee de l'attestation d'adhesion TTN, officialise la mise en conformite de l'entreprise.



Conseil Valoris : Nous recommandons de commencer le processus au moins 3 mois avant la date d'obligation applicable a votre categorie. Le certificat TunTrust est le goulot d'etranglement principal — ne le sous-estimez pas.

10. TunTrust — <https://www.tuntrust.tn>

11. Tunisie TradeNet (TTN) — <https://www.ttn.com.tn>

CHAPITRE 07

Regime de Sanctions

La Loi de Finances 2025 (article 71) a instaure un cadre de sanctions rigoureux pour encadrer le respect de l'obligation de facturation electronique^[8]. Ces sanctions ont ete confirmees et renforcees par la LF 2026.

Facture papier au lieu d'electronique

L'emission d'une facture papier alors que l'entreprise est tenue de facturer electroniquement est sanctionnee par une amende de 100 a 500 DT par facture, avec un plafond annuel de 50 000 DT.

Facture electronique non conforme

L'emission d'une facture electronique ne respectant pas les normes techniques (format TEIF, signature XADES-B) est sanctionnee par une amende de 250 a 10 000 DT. En cas de recidive dans un delai de 2 ans, l'amende est doublee.

Transport de marchandises sans facture valide

Le transport de marchandises sans facture electronique valide expose le contrevenant a une penalite de 20% de la valeur de la transaction, avec un minimum de 500 DT.

Infraction	Amende	Plafond / Aggravation
Facture papier au lieu d'electronique	100 - 500 DT / facture	50 000 DT / an
Facture electronique non conforme	250 - 10 000 DT	Doublee en cas de recidive < 2 ans
Transport sans facture valide	20% de la valeur (min. 500 DT)	—



Attention : Ces sanctions s'appliquent des l'entree en vigueur de l'obligation pour votre categorie d'entreprise. Une entreprise emettant 200 factures papier par mois pourrait atteindre le plafond de 50 000 DT en quelques mois seulement.

8. Sage Maroc - Tunisie facturation —

<https://www.sage.com/fr-ma/blog/la-tunisie-renforce-son-systeme-de-facturation-electronique/>

CHAPITRE 08

Couts et Budget Previsionnel

L'un des points les plus frequemment abordes par nos clients concerne le cout de la mise en conformite. Voici une estimation detaillee des differents postes de depense.

Frais de plateforme TTN

Tunisie TradeNet facture un abonnement mensuel d'environ 10 DT/mois pour l'accès à la plateforme El Fatoora, auquel s'ajoute un cout unitaire de 0,19 DT par facture emise^[2].

Certificat electronique TunTrust

Le certificat electronique qualifie à un cout variable selon le type de support (token USB ou carte à puce) et la duree de validite^[10]. Comptez entre 150 et 400 DT pour un certificat valable 1 à 3 ans.

Budget type pour une PME de services

Voici une estimation budgetaire pour une PME emettant en moyenne 100 factures par mois :

Poste de depense	Cout initial	Cout annuel
Certificat TunTrust (3 ans)	300 - 400 DT	100 - 133 DT/an
Abonnement TTN	—	120 DT/an
Cout par facture (100/mois)	—	228 DT/an
Logiciel compatible TEIF (option)	500 - 2 000 DT	Variable
Formation equipe	200 - 500 DT	—
TOTAL ESTIME	1 000 - 3 400 DT	448 - 481 DT/an



Bon à savoir : Rapporte au cout d'une amende pour non-conformite (jusqu'à 50 000 DT/an), l'investissement initial de mise en conformite represente un cout tres raisonnable. De plus, la facture electronique permet des economies sur l'impression, l'envoi postal et l'archivage physique.

2. VATUpdate - Tunisia 2026 E-Invoicing Guide — <https://www.vatupdate.com/2026/01/01/tunisia-2026-electronic-invoicing-el-fatoora-ttn-compliance-guide-for-service-providers/>

10. TunTrust — <https://www.tuntrust.tn>

CHAPITRE 09

Calendrier de Deploiement

Bien que l'article 110 de la LF 2026 ait suspendu temporairement l'application^[4], les informations disponibles suggerent un deploiement progressif organise en quatre phases^[6]. Ce calendrier, bien que non encore officiellement confirme dans ses dates exactes, represente le scenario le plus probable selon les analyses des experts.

Phase 1 — Juin 2026

Cible : Grandes Entreprises (DGE)

Les entreprises sous le controle de la Direction des Grandes Entreprises. Deja partiellement conformes, elles seront les premieres a basculer integralement.

Phase 2 — Sept. 2026

Cible : CA superieur a 10 millions DT

Les entreprises dont le chiffre d'affaires annuel depasse 10 millions de dinars. Concerne les ETI et grandes PME.

Phase 3 — 2027

Cible : Regime reel d'imposition

L'ensemble des entreprises soumises au regime reel, toutes activites confondues. C'est la phase qui touchera le plus grand nombre d'entreprises.

Phase 4 — 2028

Cible : Secteur des services

Ultime phase couvrant les prestataires de services et professions liberales visees par l'article 53 de la LF 2026.



Important : Ce calendrier est indicatif et sujet a modification par texte legislatif. Neanmoins, l'orientation est claire : le deploiement est ineluctable. Plus tot vous entamez vos preparatifs, plus sereinement vous aborderez l'echeance.

4. Managers.tn - Report facturation — <https://managers.tn/2026/02/11/vers-un-report-de-la-facturation-electronique/>

6. allAfrica — <https://fr.allafrica.com/stories/202604070203.html>

CHAPITRE 10

Solutions Logicielles

Plusieurs solutions logicielles sont disponibles sur le marché tunisien pour faciliter la mise en conformité avec la facturation électronique. Le choix dépend de la taille de l'entreprise, de son volume de facturation et de son infrastructure informatique existante.

Solution	Type	Points forts	Public cible
Swiver	ERP Cloud tunisien	Solution complete integrant facturation, comptabilite, paie. Interface en arabe/francais.	TPE, PME
CERTIFACT	Solution signature	Automatisation de la signature électronique XADES-B. Integration API.	Toute taille
TEIF Manager	Generateur TEIF	Generation et validation de factures au format TEIF. Outil dedie.	PME, cabinets
SAP	ERP international	Module e-invoicing avec mise a jour pour la norme tunisienne.	Grandes entreprises
Sage	ERP international	Connecteur El Fatoora en cours de deployment. Forte presence en Tunisie.	PME, ETI

Criteres de choix

Pour choisir la solution la plus adaptee, evaluez les criteres suivants :

- Compatibilite TEIF native — la solution genere-t-elle directement le format TEIF ?
- Signature XADES-B integree — gere-t-elle la signature electronique automatiquement ?
- Mode de connexion TTN — supporte-t-elle l'EDI, le mode Web, ou les deux ?
- Integration comptable — s'interface-t-elle avec votre logiciel comptable existant ?
- Support local — dispose-t-elle d'un support technique en Tunisie ?
- Cout total — licence, maintenance, formation

9. Swiver - Signature electronique — <https://swiver.io/blog/signature-electronique-tunisie/>

12. TEIF.tn — <https://www.teif.tn>

CHAPITRE 11

FAQ — Questions Frequentes

Q : La facturation electronique est-elle deja obligatoire en 2026 ?

R : Pas encore pour les nouveaux assujettis. L'article 110 de la LF 2026 a suspendu temporairement l'application de l'article 53^[4]. Cependant, l'obligation reste inscrite dans la loi et l'ARP a rejete toute proposition de suppression^[1]. Un deploiement progressif est attendu a partir de mi-2026.

Q : Mon cabinet d'expertise comptable est-il concerne ?

R : Oui. Les experts-comptables, en tant que prestataires de services sous regime reel, font partie des professions nouvellement visees par l'article 53. Vous devrez a la fois vous conformer pour votre propre facturation et accompagner vos clients.

Q : Combien de temps faut-il pour se mettre en conformite ?

R : Comptez un minimum de 3 mois : 2 a 8 semaines pour obtenir le certificat TunTrust, 2 a 4 semaines pour l'adhesion TTN et les tests techniques. C'est pourquoi il est recommande d'entamer les demarches des maintenant.

Q : Puis-je continuer a emettre des factures papier en parallele ?

R : Pendant la phase de transition, il est recommande de maintenir une double emission (papier + electronique) pour securiser le processus. Cependant, une fois l'obligation pleinement en vigueur, seule la facture electronique aura valeur legale.

Q : Quel est le cout pour une petite entreprise ?

R : Le budget initial est de 1 000 a 3 400 DT selon les options choisies (certificat, logiciel, formation). Le cout recurrent est modeste : environ 10 DT/mois d'abonnement TTN plus 0,19 DT par facture emise.

Q : Que se passe-t-il si je ne me conforme pas ?

R : Les sanctions vont de 100 DT a 500 DT par facture papier (plafond 50 000 DT/an), 250 a 10 000 DT pour une facture non conforme (doublee en recidive), et 20% de la valeur pour le transport sans facture valide.

Q : Mon logiciel comptable est-il compatible ?

R : Verifiez aupres de votre editeur s'il supporte le format TEIF et la connexion EDI avec El Fatoora. Les principaux ERP (SAP, Sage) preparent des mises a jour. Des solutions dediees

comme Swiver ou TEIF Manager sont également disponibles.

Q : J'ai peu de factures par mois. Dois-je investir dans un logiciel ?

R : Non, pas nécessairement. Le mode Web d'El Fatoora permet la saisie manuelle de factures directement sur le portail, sans aucun logiciel supplémentaire. Ce mode convient parfaitement aux TPE et professions libérales avec un faible volume.

CHAPITRE 12

Conclusion et Recommandations

La facturation electronique en Tunisie n'est plus une perspective lointaine — c'est une realite en marche. L'article 53 de la Loi de Finances 2026, confirme par la decision de l'ARP du 2 avril 2026, a clairement trace la feuille de route. Meme si le calendrier exact fait encore l'objet d'ajustements, la direction est irreversible.

Nos recommandations pour agir maintenant

1 Commandez votre certificat TunTrust immediatement

C'est le prealable a tout le processus et le delai peut atteindre 8 semaines. N'attendez pas la publication du calendrier officiel.

2 Evaluez votre logiciel comptable

Verifiez sa compatibilite TEIF et EDI. Si necessaire, planifiez le changement ou l'ajout d'un module de facturation electronique.

3 Formez vos equipes

La facturation electronique modifie les processus quotidiens. Vos collaborateurs doivent comprendre le nouveau flux de travail.

4 Designez un responsable projet

La mise en conformite est un mini-projet. Nommez un pilote interne charge de coordonner les demarches.

5 Faites-vous accompagner

Votre expert-comptable est votre meilleur allie dans cette transition. Valoris Conseil se tient a votre disposition pour un accompagnement personnalise.

"La facturation electronique est une opportunit  de modernisation, pas seulement une contrainte reglementaire. Les entreprises qui s'y preparent maintenant prendront une longueur d'avance."

— Valoris Conseil

A PROPOS DE VALORIS CONSEIL

Valoris Conseil est un cabinet d'expertise comptable basé à Sousse, Tunisie. Nous accompagnons les entreprises et les entrepreneurs dans leurs défis financiers, fiscaux et stratégiques avec une approche moderne, digitale et personnalisée.

Nos services

- Expertise comptable — tenue de comptes, états financiers, reporting
- Conseil fiscal — optimisation fiscale, déclarations, assistance contrôle
- Création d'entreprise — accompagnement complet, choix du régime, formalités
- Audit et commissariat aux comptes
- Transformation digitale — accompagnement facturation électronique, ERP, Cloud
- Formation — sessions pratiques comptabilité, fiscalité, gestion

Contactez-nous

Valoris Conseil
Cabinet d'Expertise Comptable
Sousse, Tunisie

Site : www.valorisconseil.com
Email : contact@valorisconseil.com

SOURCES ET REFERENCES

L'ensemble des informations presentees dans ce livre blanc s'appuie sur des sources officielles et des publications specialisees. Voici la liste complete des references utilisees :

1. La Presse - ARP rejette le report
<https://www.lapresse.tn/2026/04/03/facturation-electronique-en-tunisie-larp-rejette-le-report-de-lapplication/>
2. VATUpdate - Tunisia 2026 E-Invoicing Guide
<https://www.vatupdate.com/2026/01/01/tunisia-2026-electronic-invoicing-el-fatoora-ttn-compliance-guide-for-service-providers/>
3. Tunisie Numerique - Ben Gamra
<https://www.tunisienumerique.com/par-ben-gamra-facturation-electronique-en-tunisie-2026-lessentiel-a-connaître/>
4. Managers.tn - Report facturation
<https://managers.tn/2026/02/11/vers-un-report-de-la-facturation-electronique/>
5. Turess/Ayari
<https://www.turess.com/fr/tuniscopfr/428819>
6. allAfrica
<https://fr.allafrica.com/stories/202604070203.html>
7. Business News - Ministre absente
<https://businessnews.com.tn/2026/04/06/la-ministre-des-finances-absente-dune-reunion-cl-e-sur-la-facturation-electronique/1395354/>
8. Sage Maroc - Tunisie facturation
<https://www.sage.com/fr-ma/blog/la-tunisie-renforce-son-système-de-facturation-electronique/>
9. Swiver - Signature electronique
<https://swiver.io/blog/signature-electronique-tunisie/>
10. TunTrust
<https://www.tuntrust.tn>
11. Tunisie TradeNet (TTN)
<https://www.ttn.com.tn>

12. TEIF.tn

<https://www.teif.tn>

Ce document est publié à titre informatif et ne constitue pas un avis juridique ou fiscal. Les informations sont à jour au 17 avril 2026. Le cadre législatif et réglementaire pouvant évoluer, nous recommandons de vérifier les dispositions en vigueur auprès de l'administration fiscale ou de votre expert-comptable.

Valoris Conseil — Avril 2026